



DÉCLARATION

94/52

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DEVANT LA CHAMBRE DES COMMUNES
SUR LE RÔLE DU CANADA
DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX**

OTTAWA (Ontario)
Le 21 septembre 1994

Monsieur le Président,

Je voudrais vous parler cet après-midi de l'une des traditions les plus solidement ancrées de la politique étrangère du Canada; je veux parler de notre engagement envers le maintien de la paix. Il y a près de 40 ans, alors qu'une crise internationale faisait rage au Moyen-Orient, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Lester B. Pearson, fut le premier à développer le concept moderne de maintien de la paix. Cette idée avait alors permis de désamorcer une situation internationale explosive et avait entraîné, sous la bannière des Nations Unies, un désengagement pacifique des belligérants.

Depuis la création en 1956 de la première force d'urgence des Nations Unies, dirigée par un canadien, le lieutenant-général E.L.M. Burns, l'ONU [Organisation des Nations Unies] a mené 26 autres missions de maintien de la paix dans le monde. Le Canada a contribué d'une façon ou d'une autre à chacune d'elles. Des Canadiens ont servi avec distinction dans les 16 missions actuelles de l'ONU. En ce moment, plus de 3 000 soldats participent au total à huit opérations internationales ou prêtent main forte au Secrétaire général pour planifier deux autres missions auxquelles environ 700 autres Canadiens pourraient être appelés à participer. C'est là un exploit remarquable dont tous les Canadiens devraient être fiers.

Il y a une dizaine d'année seulement, les Nations Unies n'avaient que trois missions de maintien de la paix en activité, lesquelles ne comptaient que quelques troupes. Mais trois facteurs ont contribué à modifier cet état de choses, à savoir la fin de la guerre froide, le déclenchement de conflits ethniques et nationalistes et la nouvelle coopération entre les membres du Conseil de sécurité. L'ONU s'est vu investie du pouvoir d'agir là où auparavant il n'y avait qu'une impasse. Conséquence de ce changement : l'Organisation est désormais l'instrument de la coopération mondiale qu'espérait la communauté internationale en 1945. Le Conseil de sécurité se sert maintenant du maintien de la paix comme d'un instrument essentiel pour effectuer des changements pacifiques, surtout dans les pays ravagés par la guerre civile.

Le Canada est l'un des plus fervents partisans des Nations Unies. La semaine prochaine, je serai au siège des Nations Unies, où j'exprimerai un certain nombre de suggestions dans le but de mieux adapter l'Organisation à cette ère nouvelle où le maintien de la paix et les activités qui s'y rapportent deviendront des éléments encore plus cruciaux de son mandat. Nous avons par ailleurs été forcés de reconnaître au cours des derniers mois que, dans l'attente de ces réformes vitales, les opérations de maintien de la paix déployées par l'ONU d'une part, dépassent largement ses capacités et d'autre part, comportent une foule de tâches que la communauté internationale est mal préparée à accomplir.

Il semble donc qu'il s'agisse d'un moment propice pour faire le point sur la situation et pour nous poser une série de questions concernant le maintien de la paix. En voici quelques-unes qui méritent notre réflexion. Comment les intérêts nationaux du Canada se définissent-ils à l'aube de cette nouvelle ère de maintien de la paix? De quelle façon devrions-nous concevoir notre rôle pour la période plus diversifiée et plus exigeante qui s'annonce? De quelle façon devrions-nous déployer à l'étranger nos ressources fort précieuses compte tenu des contraintes financières que nous connaissons au pays? De quelle façon pouvons-nous aider l'ONU à effectuer cette transition vers de nouvelles tâches plus exigeantes?

J'estime que le maintien de la paix constitue une facette essentielle de la politique étrangère canadienne. Il ne s'agit pas de perpétuer tout bonnement une tradition qui a valu aux Canadiens une réputation internationale bien méritée. En fait, il s'agit d'effectuer une contribution concrète et importante à la sécurité internationale au moment où l'instabilité règne dans plusieurs régions du monde. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'ONU fonctionne de façon efficace, conformément aux intérêts du Canada et de la quasi-totalité de la communauté internationale.

Cette importance que j'attribue au maintien de la paix manifeste bien le profond désir du Canada de venir en aide à l'ONU chaque fois que possible. Toutefois, il nous faut aussi admettre que le Canada ne peut ni intervenir partout au même moment, ni s'acquitter de toutes les tâches. Le nombre d'opérations menées par l'ONU est d'environ 18. Or, le Canada ne dispose tout simplement pas des ressources qui lui permettraient de participer à chaque opération, et ce, même s'il est probablement à la veille de compter 3 700 personnes oeuvrant sur le terrain. Sur la base de quels critères allons-nous donc fonder nos choix? Comment allons-nous décider des opérations que nous appuierons, et comment les distinguerons-nous de celles auxquelles nous ne serons peut-être plus en mesure de participer à l'avenir?

Un certain nombre de facteurs devraient nous guider.

Nous devrions d'abord et avant tout consacrer du temps, de l'attention et des ressources à la planification et à l'exécution des fonctions administratives de l'ONU, qui permettront à cette dernière de fonctionner de façon efficace. Cela veut dire chercher à rendre le secrétariat de l'ONU plus apte à suivre l'évolution des situations internationales, fournir à l'ONU du personnel qui s'acquitterait de fonctions de planification bien définies, aider l'ONU à planifier et à coordonner les phases initiales des opérations et lui proposer de nous confier la direction de certaines opérations, comme nous l'avons fait au Rwanda avec le major-général Roméo Dallaire et son successeur, le major-général Guy Tousignant. Le Canada, en mettant l'accent sur ces activités préliminaires, à l'égard desquelles il possède une

vaste expérience, contribuera au bon fonctionnement des opérations de l'ONU.

En deuxième lieu, le Canada devrait jouer les rôles où il excelle dans les missions de l'ONU. Au Rwanda, il s'est distingué dans les communications et la logistique, l'approvisionnement en eau potable et l'aménagement d'hôpitaux de campagne. Nous avons appliqué le même principe en Namibie et dans l'ancienne Yougoslavie, où nous avons envoyé des policiers civils de la Gendarmerie royale du Canada [GRC]. Le Canada a l'intention d'appliquer le même principe sous peu en Haïti.

En dernier lieu, en réfléchissant aux rôles et aux responsabilités qui nous incombent, nous devrions essayer d'apporter une contribution qui ne soit pas seulement utile dans la phase de maintien de la paix, mais qui influe aussi d'une manière plus générale sur la reconstruction de la société — la phase de consolidation de la paix qui suit un règlement pacifique. Souvenez-vous qu'à Kigali, les soldats canadiens ont ouvert les aéroports et aidé à rétablir les voies de communication essentielles. Et bientôt, en Haïti, l'ONU fera appel à une force internationale de policiers spécialement formés, probablement placée sous le commandement du surintendant Pouliot de la GRC, afin de permettre de transformer la police haïtienne en une unité professionnelle mieux adaptée à une société démocratique.

Enfin, nous devrions, à mon avis, nous montrer ouverts et disposés à aider quand le besoin s'en fera sentir brusquement et quand la communauté internationale réclamera une action immédiate. Cela signifie qu'il faudra continuer, comme le veut la tradition canadienne, à participer quand nous le pourrons et quand nous aurons les ressources nécessaires. Le jour où la paix sera enfin établie au Moyen-Orient, le Canada devra être là pour aider à la mettre en oeuvre. À Haïti, nous avons l'obligation morale de contribuer au rétablissement du gouvernement démocratique et à la reconstruction de la société haïtienne effondrée.

Il ne peut y avoir de règles absolues au sujet de la participation canadienne. Pas plus qu'on ne doit fixer de limites arbitraires aux contributions du Canada. Chacune de nos interventions doit être décidée en fonction de nos intérêts, des besoins en cause et de notre capacité de participer. Nos ressources limitées sont devenues un facteur important. Il y a une dizaine d'années, notre contribution aux opérations de maintien de la paix de l'ONU ne s'élevait qu'à 8 millions de dollars. Cette année, elle va dépasser les 150 millions de dollars. Nous devons aussi prendre en compte d'autres facteurs. Par exemple, le déploiement continu de nos casques bleus, et la capacité d'autres pays de contribuer à ce type d'opérations.

Nous devrions examiner nos engagements présents à la lumière des facteurs que je viens d'énumérer. La Chambre sait que le mandat de nos casques bleus dans l'ancienne Yougoslavie doit être revu à la fin du mois. La Chambre se souviendra par ailleurs que le gouvernement a tenu un débat sur cette question en février dernier. Aujourd'hui, nous continuons cette tradition.

Le Canada joue un rôle clé dans les Balkans depuis trois ans : nous nous sommes joints, en 1991, à la mission de surveillance de la Communauté européenne; en 1992, nous avons fourni des troupes à la force de protection de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie; et présentement, 2 000 soldats se trouvent en Croatie et en Bosnie. En collaboration avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous continuons d'assurer le pont aérien à Sarajevo. Nous avons aidé à financer l'enquête sur les violations du droit international humanitaire et la création d'un tribunal international pour juger les crimes de guerre. Près de 45 agents de la GRC sont déployés en ancienne Yougoslavie. Les Forces navales canadiennes font partie des manoeuvres de l'OTAN dans l'Adriatique. Nous avons pris part aux missions d'enquête et de surveillance de la CSCE [Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe] et nous sommes sur le point d'appuyer la surveillance de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie.

Je crois que nous avons l'obligation morale de poursuivre notre aide. Au chapitre de l'assistance humanitaire, le pont aérien de Sarajevo s'est révélé indispensable et il sera maintenu. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui, outre ce que nous nous sommes déjà engagés à verser, une contribution additionnelle de 1 million de dollars à la Croix-Rouge internationale et de 7 millions de dollars à diviser entre quatre organismes de l'ONU, à savoir le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé. Je me réjouis également d'annoncer la poursuite de projets entrepris avec CARE Canada pour l'installation d'unités de purification de l'eau à Sarajevo et avec l'Université Queen's pour mettre en place un réseau de centres de réhabilitation pour les blessés et les handicapés, également à Sarajevo. Le Canada versera aussi un demi-million de dollars au fonds spécial des Nations Unies pour le rétablissement des services essentiels à Sarajevo.

Ceci étant dit Monsieur le Président, je veux que la Chambre comprenne bien qu'il devient de plus en plus difficile de soutenir tous ces efforts, d'autant plus que la guerre civile fait toujours rage, qu'un règlement pacifique n'est même pas en vue entre les parties et que la perspective de lever l'embargo sur les armes pourrait compromettre le mandat de l'ONU et mettre en danger toutes les forces de maintien de la paix dans la région. Le «groupe de contact» apporte une contribution importante au processus de négociation quoique les chances de

parvenir à un règlement soient loin d'être certaines. Le Canada espère jouer, dans le processus diplomatique, un rôle qui soit à la mesure de sa contribution au maintien de la paix.

Je crois que nous pouvons maintenir notre rôle dans la force de protection de l'ONU, au moins à court terme. Nous devons donner aux négociations la chance d'aboutir. Nous devons fournir l'assistance humanitaire nécessaire pendant que les pressions politiques s'exercent. Ce qu'il faudra peut-être faire, c'est rectifier l'ampleur ou la répartition de la contribution du Canada au moment où nos forces de maintien de la paix feront l'objet d'autres sollicitations réelles. Quels que soient les ajustements qu'il faudra peut-être apporter au cours des prochains mois, la grande priorité de la politique canadienne doit être la conclusion d'un accord de paix entre les parties.

Le Canada joue aussi un rôle clé dans les efforts déployés par l'ONU et l'OEA [Organisation des États américains] pour faciliter le rétablissement d'un gouvernement démocratique en Haïti. Je suis certain que la Chambre partage mon sentiment d'apaisement par la signature à la dernière minute d'un accord entre les négociateurs américains, menée par l'ancien président Carter, et les membres du régime militaire de facto haïtien. Nous attendons bientôt le retour de Jean-Bertrand Aristide à son poste légitime de président démocratiquement élu d'Haïti.

Le Canada jouera un rôle de premier plan en faveur du rétablissement de la démocratie dans ce pays ravagé. Quand la situation le permettra, le gouvernement propose d'envoyer environ 700 Canadiens, soit 100 membres de la GRC pour des activités de formation et de surveillance et 600 membres des forces canadiennes à des fins d'appui et de logistique, pour aider le pays à traverser cette période critique.

Pour ce qui est de la situation au Rwanda, la position canadienne est claire depuis le début. En mai dernier, le gouvernement a convoqué une séance spéciale de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, et nous avons alors été les premiers à offrir des fonds pour envoyer des observateurs faire un constat de la situation des droits de la personne au Rwanda. Lorsque la crise s'est aggravée, le Canada s'est démarqué parmi les partisans de l'action des Nations Unies et a versé une contribution importante à la MINUAR pour appuyer le major-général Dallaire. Cet effort du Canada pour renforcer la MINUAR a permis de sauver des milliers de vies, y compris celle du premier ministre actuel. Nous avons également été parmi les premiers à intervenir concrètement à l'appui du deuxième élément de notre stratégie, soit encourager les réfugiés à retourner au Rwanda. Nous avons envoyé là-bas une unité médicale de 200 personnes, et nous avons été les premiers à envoyer des experts évaluer ce qu'il était possible de faire pour remettre sur pied l'infrastructure du pays, l'approvisionnement en eau, l'électricité et les services téléphoniques.

La crise au Rwanda est enfin de compte une crise politique. Il est clair que tout accord final devra avoir l'appui de toutes les parties. Dans l'intervalle, les efforts du Canada au sein de la mission des Nations Unies au Rwanda aideront à stabiliser la situation et à préparer la voie à un règlement pacifique.

Les Forces armées canadiennes pourraient éventuellement participer à une dizaine d'opérations de l'ONU. Mais même en étant présent à différents points du globe, le Canada aurait toujours la possibilité de réagir rapidement en cas de tragédie humanitaire ou si la conclusion d'un traité de paix devait nécessiter des activités de surveillance.

Au cours des mois et des années à venir, le Canada devra conserver sa position prédominante dans ce domaine, et ce, en collaborant avec les Nations Unies et les autres organisations internationales. Nous devons aussi être en mesure d'agir rapidement et efficacement lorsqu'un appel à l'aide sera lancé. Je crois que si nous dosons judicieusement notre rôle dans les missions de paix, nous pouvons continuer cette tradition canadienne dont nous sommes fiers. De cette façon, nous pourrions renforcer le système des Nations Unies et contribuer à en faire le fondement de l'ordre international dont nous avons tant besoin au moment où nous nous engageons dans un nouveau siècle.

J'attends avec intérêt les vues de cette Chambre sur ces questions importantes.

Monsieur le Président, je vous remercie.